

Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-CF-INF-10-40-26/02/2020

Date de publication : 26/02/2020

CF - Infractions et sanctions - Infractions et pénalités fiscales communes à tous les impôts - Autres infractions et pénalités communes

Positionnement du document dans le plan :

CF - Contrôle fiscal

Infractions et sanctions

Titre 1 : Infractions et pénalités fiscales communes à tous les impôts

Chapitre 4 : Autres infractions et pénalités communes

Le présent chapitre est consacré à l'examen des infractions et pénalités communes suivantes :

- défaut de production ou production tardive d'un document ne comportant pas d'éléments à retenir pour l'assiette ou la liquidation de l'impôt et devant être remis à l'administration fiscale ; omissions ou inexactitudes relevées dans ces mêmes documents (section 1, [BOI-CF-INF-10-40-10](#)) ;
- opposition à fonctions et obstacle au contrôle de l'impôt (section 2, [BOI-CF-INF-10-40-20](#)) ;
- infractions commises par les tiers déclarants (section 3, [BOI-CF-INF-10-40-30](#)) ;
- infractions aux règles de facturation (section 4, [BOI-CF-INF-10-40-40](#)) ;
- non-respect des obligations de déclaration ou paiement par voie électronique (section 5, [BOI-CF-INF-10-40-50](#)) ;
- non-respect des obligations déclaratives mises à la charge des opérateurs de plateforme de mise en relation par voie électronique (section 5.5, [BOI-CF-INF-10-40-55](#)) ;
- non-respect des conditions auxquelles sont subordonnés des avantages fiscaux ; délivrance irrégulière de documents permettant à un tiers de bénéficier d'un avantage fiscal ; versement ou octroi d'avantages au profit d'un agent public étranger (section 6, [BOI-CF-INF-10-40-60](#)) ;
- flagrance fiscale (section 7, [BOI-CF-INF-10-40-70](#)) ;
- non-respect des obligations permettant les échanges automatiques de renseignements sur les comptes financiers (section 8, [BOI-CF-INF-10-40-80](#)).